

# Zone de secours Hainaut-Centre

## Appel à candidature – Spécialiste en prévention incendie contractuel à durée indéterminée

La Zone de secours Hainaut Centre et plus particulièrement son Collège de zone, en exécution de sa décision du 3 avril 2019 approuvant l'appel à candidature d'un Spécialiste en prévention incendie et conformément aux statuts administratif et pécuniaire du personnel administratif fixant les modalités de sa sélection, organise la sélection, pour la Zone de secours Hainaut-Centre, d'un Spécialiste en prévention incendie (H/F).

### Description

Le Spécialiste en prévention incendie a des tâches, compétences et responsabilités au niveau de l'exécution de la politique de prévention zonale. Il fait partie du bureau zonal de prévention et travaille sous la supervision de la Direction de la Prévention.

### Conditions à remplir à la date de clôture de l'appel :

- Etre titulaire d'un master en ingénieur civil (ou équivalent)
- Ou
- Etre titulaire d'un master en sciences de l'ingénieur industriel (ou équivalent)
- Ou
- Etre titulaire d'un master en architecture (ou équivalent)
- Ou
- Etre titulaire d'un master et posséder soit :
  - ✓ une expérience professionnelle de 3 ans dans la construction ou les techniques spéciales dans les bâtiments (conception ou réalisation ou contrôle)
  - ✓ le brevet de technicien en prévention contre l'incendie (ou les modules PREV 1 et PREV 2) délivré par un centre de formation provincial agréé.
- Détenir un permis de conduire B

### Epreuves de sélection :

Réussir l'examen de recrutement comportant les épreuves suivantes :

- ✓ épreuve écrite pour laquelle l'orthographe est prise en compte :
    - résumé et critique d'une conférence sur un sujet en rapport avec la fonction (30 points),
    - connaissances liées à la fonction (30 points) ;
  - ✓ épreuve orale : entretien permettant de juger de la maturité, la personnalité et la motivation des candidats et d'apprécier leurs aptitudes (40 points).
- ⇒ Total des épreuves : 100 points

Pour être admissible le candidat doit obtenir 50% de points à chaque épreuve et 60% au total. Chaque épreuve est éliminatoire.

**Connaissances :**

- Posséder une connaissance de base dans les matières suivantes :
  - ✓ Règlementation relative à la prévention de l'incendie et de l'explosion,
  - ✓ Organisation des matières liées à la sécurité incendie,
  - ✓ Système institutionnel Belge et du fonctionnement des institutions locales.
- Utiliser aisément les logiciels de bureautique de base (traitement de texte, tableur, base de données) ;
- Disposer de connaissances techniques dans le domaine de la construction et des installations techniques.

**Aptitudes professionnelles :**

- Accomplir les tâches dans le respect des procédures et règlements,
- Respecter les délais impartis,
- Faire preuve de méthode, de rigueur, de précision et d'autonomie dans l'organisation du travail,
- Avoir le sens des responsabilités et de la discrétion,
- Organiser et conduire des réunions,
- S'exprimer avec clarté et efficacité, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral,
- Capacité à se remettre en question et à s'adapter : pouvoir évoluer dans son métier, dans l'exercice de sa fonction, dans l'environnement de travail,
- Avoir le souci du service au citoyen,
- Qualités humaines et relationnelles développées.

**Activités principales :**

- Connaître et comprendre la réglementation en vigueur.
- Contrôler la sécurité incendie des constructions et des établissements.
- Etablir des rapports à la suite de contrôles sur base des réglementation, directives et normes de bonne pratique.
- Traiter les demandes et émettre des avis et conseils sur les questions liées à la sécurité incendie.
- Respecter les procédures établies ou applicables.
- Etre à même de planifier efficacement ses activités, de les réaliser de manière effective et de signaler les problèmes de capacité à temps.
- Soutenir et conseiller les collègues préventionnistes moins aguerris.
- Participer aux missions incombant à la Direction de la Prévention en matière de formation, de recherche et de développement.
- Participer au développement de la politique zonale de prévention, signaler les manquements, proposer des améliorations et contribuer à la gestion du changement
- Participer à la gestion des procédures et des outils nécessaires au bon fonctionnement du département de la prévention
- Participer à la préparation des missions relevant de la prévention contre l'incendie et l'explosion:
  - ✓ Assurer une veille et un inventaire législatif, normatif et documentaire pour les aspects techniques ;
  - ✓ Analyser et vulgariser les règlements et normes, et élaborer des notes d'information techniques à destination des utilisateurs.
  - ✓ Elaborer des canevas et check-lists.
- Assurer les contacts avec :
  - ✓ les autorités locales,
  - ✓ les demandeurs de permis, exploitants ou porteurs de projets,
  - ✓ le Collège et le Conseil de la Zone de secours (le cas échéant).

La liste ci-dessus comprend les activités et tâches de l'emploi. Cependant il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée. La personne en place peut donc être amenée à effectuer d'autres activités dans le cadre de son emploi.

**Commentaires additionnels :**

- Vous êtes disposé à vous déplacer dans chacune des communes de la Zone,
- Vous devez impérativement obtenir les brevets correspondants aux modules de formation PREV 1, PREV 2 et PREV 3 organisés par un centre de formation de la sécurité civile (pendant les heures de service + financement par la Zone)

Régime de travail : 38h/semaine, temps plein de jour.

Type de contrat : CDI

Salaire de base : rémunéré sur base de l'échelle barémique A1sp de la RGB. (Brut mensuel de base : 3.133,98€)

**Modalités d'introduction de la candidature :**

Les candidatures doivent être envoyées, par pli recommandé à la poste ou par remise d'un écrit contre accusé de réception, pour le 15 juillet 2019 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

[Zone de secours Hainaut Centre](#)

[A l'attention du service Gestion des Ressources Humaines et du Collège de zone](#)

[Rue des Sandrinettes, 29](#)

[7033 Cuesmes](#)

Elles devront être accompagnées de :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Une copie du diplôme
- Une copie du permis B
- Un extrait de casier judiciaire récent (maximum 6 mois)

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser directement auprès du Major Didier VINCENT, Directeur de la Prévention, soit au 065/32.17.19 soit via l'adresse mail [didier.vincent@zhc.be](mailto:didier.vincent@zhc.be) ou sur le site : [www.zhc.be](http://www.zhc.be)

**Toute candidature incomplète, illisible ou qui ne respecte pas les modalités d'introduction des candidatures ne sera pas prise en considération.**